

## Hygiène et entretien

- Ne pas nettoyer au jet sous pression.
- Ne pas utiliser de solvants chlorés.

L'un des procédés de nettoyage suivant doit être utilisé :

La peinture Epoxy et les anti-dérapants peuvent être nettoyés à l'eau savonneuse et aux désinfectants habituels.

Tous les produits de notre gamme se conforment aux protocoles de désinfection hospitalière. Protocole de « nettoyage – désinfection et de compatibilité tissus » mis au point par la société ANIOS.

Produit recommandé : ANIOS détergent désinfectant surfaces hautes.

*Le guidon Transi Pro est protégé auprès de l'INPI.  
Toute modification technique est interdite sans l'accord écrit du fabricant  
qui dans ce cas dégage totalement sa responsabilité.*

FABRIQUÉ EN FRANCE



9, boulevard de Maurens / 31270 Cugnaux  
Tél. : 05 34 46 03 76 / Fax. : 05 34 46 13 65  
contact@alterecosante.net/ www.alterecosante.net



alter eco  
santé

Transi Pro / Septembre 2009

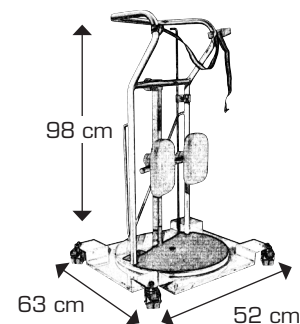
# Guidon Transi Pro

Le Transi Pro est un cadre de transfert pivotant associé à un châssis roulant. Il facilite le transfert d'un patient entre deux positions assises.

Il permet la verticalisation, puis le pivot des patients ne pouvant maintenir la station debout de manière prolongée.

Il contribue aussi au transport d'un patient sur une courte distance. Les appuis tibiaux sont réglables en hauteur et en largeur.

□ DEH902 (Poids : 28 kg)





# Guidon TRANSI PRO

## ■ Principe général

Le guidon Transi Pro est un appareil d'aide au transfert pour les personnes ayant des difficultés motrices des membres inférieurs. Il est composé d'un disque rotatif solidaire d'un guidon de maintien, d'appuis tibiaux réglables en hauteur et en largeur, d'une sangle fessière. Sa base est équipée de 4 roulettes à frein auto bloquant. La rotation du guidon est indexée tous les 45°. Une tirette permet de libérer la rotation.

- Il est recommandé pour les soins, la toilette, le lever, le coucher.
- Il est livrable avec une tablette amovible.
- Ne pas l'utiliser pour un autre usage que celui décrit.

## ■ Conseils d'utilisation

Le guidon Transi Pro est destiné à évoluer sur un sol plat, régulier et sans obstacle.

- Approcher le guidon face au patient. Freiner les roues. Le patient place ses pieds sur les anti-dérapants et ses bras sur le guidon supérieur.
- Régler les appuis tibiaux à la bonne hauteur (une position légèrement sous le genou est la plus confortable et assure une verticalisation aisée). Le soignant en vis-à-vis, les pieds sur la base roulante, a un rôle de maintien et de sécurité. Si besoin est, il aidera l'utilisateur à se verticaliser en le tenant par un bras.

### Pour un déplacement du patient sur une courte distance





- Positionner la sangle fessière.
- Débloquer les freins des roulettes.
- Déplacer la patient et le guidon.
- Procéder à l'inverse pour ramener le patient sur le plan d'arrivée.

### Pour un transfert en pivot

- Lever la manette permettant de débloquer la rotation du disque.
- Exécuter un quart, voire un demi-tour.
- Placer la ceinture fessière.
- Après avoir ôté le freinage, déplacer le Transi Pro vers le point de transfert.

Le guidon TRANSI PRO demande moins d'efforts à l'accompagnateur et occasionne moins de risques et de douleurs pour le patient.

**Avant toute utilisation, lire attentivement les conseils de manipulation et de prudence ci-après. Ces conseils vous permettront d'utiliser au mieux votre guidon Transi Pro.**

	<p><b>1</b> Positionner le guidon Transi Pro face au patient. Le patient place ses pieds sur la base.</p> <p><b>2</b> Le patient saisit la barre d'appui et tracte sur ses bras.</p> <p><b>3</b> Le soignant peut maintenant faire pivoter le patient et le déplacer.</p>
	<p><b>Ne pas laisser un patient seul sur le Transi Pro.</b> Ne jamais s'asseoir sur la barre d'appui.</p>
	<p>La verticalisation du patient est favorisée si son hauteur d'assise est supérieure celle des genoux.</p>
	<p><b>Déclaration CE de conformité.</b> Le guidon Transi Pro (Réf. : DEH902) est répertorié dans les produits dits de « classe 1 » selon la directive européenne 93/42.</p>

